

TYPE DE PRESTATION	MAXIMUM 25 A 40 PERSONNES
Langues parlées par les guides	
Visite historique de la ville : 1h00 max.	Semaine et dimanche : 95€ Férié : 105€
Visite historique de la ville à Beaune, Chagny ou Meursault : 2h00 max.	Semaine, dimanche et jour férié : 131€
Visite guidée - 2h00 max. « Beaune - les Chemins de Lumières »	Semaine, dimanche et jour férié : 131€ (Selon le planning des projections)
Visite guidée - 2h00 max « Beaune Gourmand »	<u>Du mardi au vendredi, incluant jours fériés :</u> guidage 131€/groupe +produits gourmands 7.50€/adulte (5.50€/12-18 ans - gratuit -12 ans)
Demi-journée : 3h00 à 4h00 max.	Semaine et dimanche : 193€ Férié : 216€
Journée : 7h00 à 9h00 max.	Semaine et dimanche : 314€ Férié : 390€
Heure supplémentaire (appliquée uniquement aux tarifs demi-journée et journée)	54€

Ces tarifs sont nets de taxe et peuvent être modifiés sans préavis.  
 Pas de service de guidage le 25/12 et le 01/01.

## RESERVATION



Anke

Bérangère CLARA  
 Tél : +33 (0)3.80.26.21.34  
 Courriel : [guides@beaune-tourisme.fr](mailto:guides@beaune-tourisme.fr)  
 Anke FATET  
 Tél : +33 (0)3.80.26.21.31  
 Courriel : [promotion@beaune-tourisme.fr](mailto:promotion@beaune-tourisme.fr)



Bérangère

Ce document n'a aucune valeur contractuelle. Tout accord doit être confirmé par nos services.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1 - Conditions de réservation

La réservation est effective dès que le client retourne au service groupes & visites guidées le bon de commande signé, au minimum une semaine avant la prestation. Le bon de commande devra afficher le mode de paiement de la prestation, selon accord préalable entre le client et le service groupes & visites guidées.

## Article 2 - Conditions de paiement

Le règlement total de la prestation devra être effectué en Euros.

Il sera transmis 10 jours avant la prestation, sur la base minimum de l'effectif communiqué à J-10 (ou au plus tard le jour de la prestation, selon accord préalable).

Les règlements s'effectuent en chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, ou espèces, ou carte bancaire.

En cas de virement bancaire, les frais seront à la charge du client.

## Article 3 - Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le voucher (ou ticket).

## Article 4 - Retard et dépassement horaire

En cas de retard, merci de prévenir le standard au 03.80.26.2130.

La visite sera alors écourtée ou prolongée, selon la disponibilité du guide.

En cas de retard non justifié de plus de 30mn, la visite sera considérée comme annulée et restera due.

## Article 5 - Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail ou lettre) à l'Office de Tourisme Cat.I «BEAUNE & PAYS BEAUNOIS».

-Entre J-20 et J-15 : 25% de la prestation globale sur la base du bon de commande signé sera exigé

-Entre J-15 et J-5 : 50% de la prestation globale sur la base du bon de commande signé sera exigé

-A partir de J-4 : 100% de la prestation globale sur la base du bon de commande signé sera exigé

## Article 6 - Modification par l'office de tourisme d'un élément substantiel du bon de commande

-Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites

-L'office de tourisme se réserve le droit de modifier les circuits après en avoir avisé au préalable son client

## Article 7 - Repas

Dans le cadre des visites à la journée, le(s) repas du (des) guide(s) est (sont) à la charge du groupe (restaurant ou indemnité de 20 € si repas libre).

## Article 8 - Frais de transport du (des) guide(s)

Indemnités de transport SNCF ou barème fiscal en vigueur pour déplacement en véhicule personnel, si nécessité du programme.

## Article 9 - Conditions spéciales de nos tarifs

Nos tarifs ne comprennent ni le transport, ni les prix d'entrée dans les sites ou monuments, sauf exception pour les forfaits de 1/2 journée.

Ils sont nets de taxes.

## Article 10 - Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## Article 11 - Responsabilité

L'Office de Tourisme Cat.I «BEAUNE & PAYS BEAUNOIS» ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou des faits de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

## Article 12 - Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

## Article 13 - Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise dans les 3 jours à compter du début de la prestation, par écrit (e-mail ou lettre), à l'Office de Tourisme Cat.I «BEAUNE & PAYS BEAUNOIS». Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège de l'Office de Tourisme Cat.I «BEAUNE & PAYS BEAUNOIS».

## Article 14 - Avertissements

Tous les tarifs mentionnés dans nos brochures le sont à titre indicatif, ils ne peuvent pas être considérés comme contractuels et peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

## Conditions particulières de vente :

### Article 1 - Cadre légal

Les Offices de Tourisme immatriculés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.

Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à la disposition des prestataires qui contractualisent avec eux.

En aucun cas l'Office de Tourisme Cat.I «BEAUNE & PAYS BEAUNOIS» ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

### Article 2 - Durée de la prestation

Le client mentionné sur le voucher (ou ticket) indiquant une prestation d'une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

### Article 3 - Gratuités

Pour les forfaits 1/2 journées, une gratuité accompagnateur et une gratuité chauffeur seront accordées à chaque groupe.

\*\*\*\*\*

Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral

Immatriculation ATOUT France N° IM 021100008

Adresse : 2 rue de la Colombière - 21200 Beaune

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de

SMACL Assurances - 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT Cedex 9

*Ce document n'a aucune valeur contractuelle. Tout accord doit être confirmé par nos services.*